

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/12/69

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
29 novembre 2022 le **LUNDI 5 DECEMBRE 2022** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
29 novembre 2022

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 20 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Votants : 22 Mme Ghislaine VALENTE – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline
LOURDEL – M. Yves RAOULT – Mme Micheline LAURENT – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
– M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

M. Marc SERRA qui donne procuration à Mme Anne Caroline RATAJCZAK
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Mme Ghislaine VALENTE
Mme Chantal DECOCQ
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

AU

Secrétaire de séance :
M. Jean Pierre CHARTREZ

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France- Nos
Quartiers d'Été 2023 - NQE**

Monsieur le Maire expose :

Conscient de l'intérêt de contribuer à l'animation des quartiers prioritaires, la Région Hauts de France contribue aux démarches de développement social et culturel. Elle cherche la participation des habitants et l'intégration des principes de co-construction d'actions collectives durant la période estivale.

Les opérations éligibles devront se traduire par la tenue de temps forts événementiels et conviviaux bien identifiés, et devront apporter une plus value en matière de pouvoir d'agir des habitants. Ils devront être associés dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet NQE.
Les animations pourront être culturelles, environnementales, sportives, ludiques ...sur un ou plusieurs jours.

Les opérations viseront à promouvoir le processus participatif, tout comme l'éco-citoyenneté. Le fil rouge imposé en 2023 sera celui des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 considérant l'engagement de la Région des Hauts de France dans le label " terre de jeux 2024".

Il est proposé d'imaginer des actions récréatives sur le Quartier Politique de la Ville Chanteclair avec un rayonnement sur l'ensemble de la commune durant la période proposée par Nos Quartiers d'Eté 2023 à savoir de juin à septembre.

Le programme sera élaboré avec des habitants et visera à satisfaire toutes les tranches d'âges, de tous les quartiers de la ville.

L'ensemble de l'opération NQE région est budgétairement cerné autour de 18 000 €, une demande de subvention de 7000 € est à solliciter auprès de la Région des Hauts de France dans le cadre de Nos Quartiers d'Eté.

Monsieur le Maire propose :

- de solliciter la Région des Hauts de France pour une subvention à hauteur de 7000 € dans le cadre de Nos Quartiers d'Eté.

- de l'autoriser à signer les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de ce projet NQE pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 7 décembre 2022
Le Maire,

Alain CAYET.

